

**FACULTE DE PHARMACIE  
DE MONASTIR**



*Le Vice Doyen*

## **Note aux étudiants redoublants de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Année Pharmacie**

Les étudiants redoublants en 3<sup>ème</sup> année et 4<sup>ème</sup> année ayant validé au moins deux certificats et qui désirent s'inscrire à un ou deux certificats de l'année suivante (à l'exception des certificats au choix), doivent formuler une demande à monsieur le doyen et la présenter au service scolarité avant le 15 Octobre 2020.

Il est à préciser que :

1/ le nombre de certificats accordés dépend du nombre de certificats non validés en 3<sup>ème</sup> année ou en 4<sup>ème</sup> année (tableau suivant) :

Nombre de certificats non validés en 3 <sup>ème</sup> année ou 4 <sup>ème</sup> année	Nombre de certificats autorisés
4	0
3	1
2	2

2/ Pour les étudiants redoublants en 3<sup>ème</sup> année, l'inscription à un certificat de 4<sup>ème</sup> année n'est autorisée que si le pré requis nécessaire a été obtenu par la validation des certificats correspondants en 3<sup>ème</sup> année ; c'est ainsi que :

- L'inscription au CM1 de 4<sup>ème</sup> A (sciences du médicament) exige la validation du CM2 de 3<sup>ème</sup> A (2020-2021).
- L'inscription au certificat coordonné 3 (médicament anti-infectieux) exige la validation du CM1 de 3<sup>ème</sup> année (2020-2021)
- L'inscription est autorisée aux CM2, CC1, CC2 et CC4 sans pré requis particuliers.

3/ Pour les étudiants redoublants en 4<sup>ème</sup> année, l'inscription est autorisée à tous les certificats de la 5<sup>ème</sup> année à l'exception des certificats optionnels.

**Le Vice Doyen**

Vice Doyen  
**Pr. Douki Wahiba**